



OBSERVATOIRE
NATIONAL
DE LA
DÉLINQUANCE
ET DES
RÉPONSES PÉNALES

Dictionnaire méthodologique

de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Avril 2012

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) exploite les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », qu'il mène en partenariat avec l'INSEE, dans son Rapport annuel et dans des articles thématiques, des collections « Grand Angle » ou « Repères » notamment.

Une enquête annuelle de victimation comme l'enquête « Cadre de vie et sécurité » est une source dont l'exploitation et la diffusion des résultats s'effectue dans un cadre méthodologique que l'ONDRP avait l'habitude de présenter dans un « préambule méthodologique » accompagnant les articles publiés dans le *Rapport annuel*.

Le lecteur pouvait aussi trouver en annexe les définitions des principaux concepts méthodologiques propres aux enquêtes auprès des ménages, comme la notion de ménage, d'échantillon, de pondération ou de significativité, ou encore les concepts spécifiques à la victimation, période de référence, nature des atteintes, proportion de victimes déclarées ou taux de plainte.

Afin d'éviter les répétitions, d'une année sur l'autre, et au sein du *Rapport annuel*, entre la présentation méthodologique et les définitions, l'ONDRP propose une présentation méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sous la forme d'un dictionnaire.

Ce dictionnaire qui a comme premier rôle d'être le texte de méthodologie de référence du *Rapport annuel* de l'ONDRP concernant les articles sur les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a vocation à servir de référence à l'ensemble des publications de l'ONDRP issues en tout ou partie de cette source.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » faisant partie des enquêtes auprès des ménages de l'INSEE, certaines définitions propres à ce type d'outil de collecte (voir en ligne <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>) sont extraites du site de l'INSEE et sont signalées comme telle par la mention : « Source : INSEE ».

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM,
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

A	F	S
Actes de vandalisme	Formulation des questions (importance de la)	Sentiment d'insécurité
Arrondi		Significativité des variations
Atteintes déclarées		
Atteintes aux biens des ménages	I	T
	INHESJ	Taux d'atteintes sur un an
B	Injures et insultes (hors vol, violence, menaces)	Taux d'atteintes sur deux ans
Brutes	INSEE	Taux de plainte
	Insécurité au domicile, sentiment d'insé- curité au domicile	Taux de victimation sur un an
C	Insécurité dans le quartier ou le village, sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village	Taux de victimation sur deux ans
Cadre de vie	Intervalle de confiance	Test statistique, test de significativité de différence
Cambriolages, vols avec ou sans effraction		U
Cambriolages ou tentatives de la résidence principale		Unité urbaine
Cambriolages, tentatives ou vols sans effraction dans un autre lieu	L	
Calage sur marge	Lieux possédés ou loués par le ménage (autres)	V
Caractéristiques des débits frauduleux sur compte bancaire	Limites d'âge (choix des)	Vandalisme contre le logement
Caractéristiques des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» (du point de vue du tirage de l'échantillon)	Logement ordinaire	Vandalisme contre la voiture
	M	Vandalisme (série de statistiques sur le)
D	Marge de calage	Violences sensibles
Débit frauduleux sur compte bancaire	Marge d'erreur	Victimation
Déroulement de l'entretien	Menaces au sein du ménage	Victimation ménage
Différence en points	Menaces hors ménage	Victimation personnelle
Discrétisation d'une variable qualitative	Ménage	Violences physiques au sein du ménage
Dispositif « Cadre de vie et sécurité »	Mode de tirage de l'échantillon	Violences physiques (hors vol, hors ménage)
Données arrondies	N	Violences sexuelles au sein du ménage
Données brutes	Non-réponse	Violences sexuelles (hors ménage)
Données estimées	O	Vols et tentatives de vol visant les biens des ménages
Données pondérées	ONDRP	Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur
	Ordre de grandeur	Vols et tentatives de vol liés aux résidences des ménages
E	P	Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture
Écart significatif	Partenaires de l'enquête	Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur
Écart non significatif	Période de référence	Vols et tentatives de vol de vélo
Échantillons de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »	Personnes de 14 ans et plus	Vols et tentatives de vol de voiture
Échantillon cumulé	Personnes de 18 à 75 ans	Vols et tentatives de vols
Effectifs	Personne de référence du ménage	Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces
Effraction	Pondération, poids	Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace
Enquêtes annuelles de recensement	Précision de l'enquête	Vols sans effraction dans la résidence principale
Enquête auprès des ménages de l'INSEE	Protocole d'enquête	
Enquête emploi	Q	Z
Enquête «Cadre de vie et sécurité»	Quartier, village	Zone urbaine sensible (ZUS)
Enquête en population générale	Question de victimation	
Enquête statistique	Questionnaire auto-administré	
Estimation du taux de victimation, du nombre de victimes sur un an ou sur 2 ans	Questionnaire individuel	
Estimation du nombre d'atteintes subies	Questionnaire ménage	
	R	
	Recensement des faits subis	
	Résidence principale	

Liste complète

A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



A

- **Actes de vandalisme**

Voir « Vandalisme ».

- **Arrondi**

Voir « Données arrondies ».

- **Atteintes déclarées**

On appelle « atteintes » dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », les événements qui font l'objet d'une *question de victimation*. Si la question de victimation se trouve dans le *questionnaire « ménage »*, on dira qu'elle est consacrée à une « atteinte ménage ». Si elle se trouve dans le *questionnaire individuel* en face-à-face posée aux personnes de 14 ans et plus, on dira qu'il s'agit d'une « atteinte personnelle ». Une atteinte dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » est toujours « déclarée », ce qui signifie que l'enquêté en réponse à la *question de victimation* a déclaré avoir été victime de l'atteinte.

- **Atteintes aux biens des ménages**

Expression utilisée pour désigner les *victimations* de type « vols, tentatives de vol et actes de vandalisme » du *questionnaire ménage* des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit des vols et tentatives de vol visant une *résidence* ou un *véhicule du ménage* d'une part, et des actes de *vandalisme* contre le logement ou la voiture d'autre part.

B

- **Brutes**

Voir « Données brutes ».

C

- **Cadre de vie**

Pour la plupart des personnes interrogées, il s'agit de leur *quartier*. Pour les communes de plus petite taille, les villages, si la notion de quartier ne peut s'appliquer, le cadre de vie est alors le village lui-même.

- **Cambriolages, vols avec ou sans effraction**

On distingue les vols et tentatives de vols dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage, ou vol avec *effraction*. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre).



C

• **Cambriolages ou tentatives de la résidence principale**

Type de victimation du questionnaire ménage défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?

Il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement ou une de ses dépendances (cave ou grenier), y compris les cas où il n'y a pas eu de vol. Les entrées par escalade ou fausses clés sont assimilées à des entrées par effraction.

• **Cambriolages, tentatives ou vols sans effraction dans un autre lieu**

Type de victimation du questionnaire ménage défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative dans un autre lieu possédé ou loué par votre ménage (résidence secondaire ou autre) ?

Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédé ou loué par le ménage.

• **Calage sur marge**

Le calage sur marge consiste à redresser un échantillon provenant d'une enquête par sondage, par re-pondération des individus, en utilisant une information auxiliaire disponible sur un certain nombre de variables, appelées « variables de calage ». Le redressement consiste à remplacer les pondérations initiales (ou « poids de sondage ») par de nouvelles pondérations telles que :

- pour une variable de calage catégorielle (ou « qualitative »), les effectifs des modalités de la variable estimés dans l'échantillon, après redressement, seront égaux aux effectifs connus sur la population ;
- pour une variable numérique (ou « quantitative »), le total de la variable estimé dans l'échantillon, après redressement, sera égal au total connu sur la population.

« Source : INSEE »

• **Calcul de la part des tentatives de vol et cas particulier des vols d'objets dans ou sur la voiture**

L'enquête comprend sept questions de victimation sur les vols visant les biens des ménages et deux questions sur les vols personnels. Tout enquêté, ménage ou personne de 14 ans et plus, qui se déclare victime d'un vol est amené à répondre à des questions qui permettent de connaître le nombre d'atteintes subies, leur nature et les éventuelles suites qu'il a pu connaître.

On distingue deux modèles de questionnement selon que le comptage des atteintes est effectué en considérant les vols et tentatives séparément ou non. Le modèle le plus fréquent est le comptage séparé des vols et des tentatives qui est en vigueur pour les vols de voitures, les vols de deux-roues à moteur, les vols de vélos et les vols personnels avec



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



C

ou sans violence. Il consiste à poser deux questions successives comme dans l'exemple des vols de voiture suivant : « Combien de vols de voiture (hors tentatives) avez-vous subis en l'année N-1 ? » ; « Combien de tentatives de vol de voiture avez-vous subies en l'année N-1 ? ».

À partir des nombres de vols et de tentatives, on en déduit deux volumes distincts selon les normes de calcul du nombre d'atteintes. On rappelle qu'elle consiste à limiter à 10 le nombre d'atteintes pris en considération en réponse à une question de comptage. Un ménage qui déclarerait 12 vols et 12 tentatives contribue, selon la norme choisie, pour 10 vols et 10 tentatives (et non pour 10 vols et tentatives). La part des tentatives est alors, par définition, le rapport entre le nombre de tentatives et la somme des vols et tentatives.

Le second modèle s'appuie sur une question de comptage unique qui est suivie d'une question sur la nature du vol le plus récent, vol ou tentative. Pour les enquêtés qui déclarent 2 atteintes ou plus, on demande aussi la nature de l'avant-dernière atteinte. On connaît donc, pour tous les enquêtés qui ont déclaré une ou deux atteintes, la nature des atteintes qu'ils ont subies.

On ne connaît pas la nature des atteintes qui ont éventuellement précédé les deux plus récentes. Cela concerne les enquêtés qui ont déclaré trois atteintes ou plus. On dispose d'une répartition des atteintes déclarées selon leur rang. L'information est manquante pour les atteintes de rang 3 et supérieur, ce qui concerne peu de ménages ou d'individus victimes mais un volume d'atteintes qui peut être moins négligeable en raison du facteur multiplicatif.

On estime alors le nombre de tentatives au sein des atteintes de rang 3 et supérieur à partir de la proportion de tentatives qui a été mesurée pour l'avant-dernière atteinte (les atteintes de rang 2). Le nombre des tentatives est alors la somme des tentatives de rang 1 et 2, nombre connus par les réponses des enquêtés victimes et l'estimation du nombre de tentatives de rang 3 et supérieur.

Les trois atteintes qui suivaient ce second modèle de questionnement sur le nombre de tentatives subies étaient, jusqu'à l'enquête 2008, les cambriolages de la résidence principale, les cambriolages de la résidence secondaire (qui figurent parmi les vols et tentatives dans les autres résidences des ménages) et les vols d'objets dans et sur la voiture.

Pour harmoniser le comptage des tentatives de vols liés à la voiture, il a été décidé de changer la formulation de la question du comptage des vols d'objets dans ou sur la voiture. On est passé de la question suivante posée en 2007 et 2008 : « Combien de vols d'objets, d'accessoires ou de pièces dans ou sur votre voiture (ou tentatives), avez-vous subis ? » aux deux questions reprenant le modèle ci-dessus : « Combien de vols d'objets, d'accessoires ou de pièces dans ou sur votre voiture (hors tentatives), avez-vous subis ? » puis « Combien de tentatives de vols d'objet(s), d'accessoire(s) ou de pièces dans ou sur votre voiture, avez-vous subis ? ».

Cela constitue par définition une rupture de continuité et l'ONDRP a déjà connu l'expérience que de telles ruptures peuvent avoir des effets importants. On dispose après l'enquête de 2010, de deux enquêtes consécutives au cours desquelles le comptage des vols (hors tentative) et des tentatives de vols d'objets dans ou sur la voiture s'effectue selon le même mode que pour les autres vols liés aux véhicules.



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



C

Il y a deux ans, il a été décidé d'estimer la part des tentatives de vols d'objets dans ou sur la voiture pour l'année 2008 selon l'ancienne méthode de calcul afin d'assurer la continuité avec les résultats de 2006 et 2007. On avait alors remarqué que l'ordre de grandeur de la part de tentatives obtenues, soit environ 15 %, avait sans doute été influencé par le nouveau mode de comptage séparé des vols et tentatives. On avait alors conclu que « le questionnement séparé permet de mieux tenir compte des tentatives en sollicitant la mémoire des enquêtés à la fois pour dénombrer les vols et les tentatives ».

Puisque l'on dispose désormais de trois enquêtes avec le nouveau mode de calcul de la part des tentatives de vols d'objets dans ou sur la voiture, on accepte d'entériner la rupture de série et de proposer pour 2008, 2009 et 2010, une part des tentatives calculées sur le même modèle que celle des vols de voitures et autres vols de véhicules.

On considère que les valeurs obtenues pour 2006 et 2007 ne sont pas comparables à celles de 2008, 2009 et 2010. En conséquence, on diffuse ces données en représentant graphiquement la rupture de série par un double trait créant une séparation entre les résultats de la colonne « 2007 » et ceux de la colonne « 2008 ». La rupture s'applique aussi aux parts des tentatives de regroupement d'atteintes incluant les vols d'objets dans ou sur la voiture, les « vols liés aux véhicules à moteur » et l'ensemble des vols visant les biens des ménages.

• **Caractéristiques des débits frauduleux sur compte bancaire**

Questions servant à caractériser le débit frauduleux sur le compte bancaire, exploitée dans la publication *Repères* de l'ONDRP numéro 17, abordant les thèmes suivants :

- Le nombre de débits et de séries de débits du même type subis.
- Le montant du débit ou de la série de débit de même type le plus récent.
- Type d'opération du débit frauduleux (achat sur Internet, retrait, virement...).
- Pays d'origine du débit frauduleux.
- Mode de découverte du débit par la victime (en consultant un relevé d'opération, suite à un rejet de sa carte bancaire...).
- Le mode opératoire utilisé par l'auteur pour obtenir les informations confidentielles sur le compte bancaire, s'il est connu.
- La déclaration ou non du préjudice à la police et la gendarmerie (plainte, main courante).
- Le remboursement ou non du préjudice par la banque.

• **Caractéristiques des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (du point de vue du tirage de l'échantillon)**

Voir « *Mode de tirage de l'échantillon et calcul de précision* ».

• **Collecte**

Voir « *Protocole d'enquête* ».

D

• Débit frauduleux sur compte bancaire

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

« Est-il arrivé en 2009 ou en 2010 qu'un débit frauduleux soit effectué sur l'un de vos comptes bancaires ? »

Il s'agit d'un retrait d'argent sur votre compte effectué sans votre accord en utilisant des informations personnelles comme un numéro de carte bancaire obtenu illégalement. Ce débit frauduleux peut avoir eu lieu via Internet.

Exclure

- Les litiges avec des créanciers.
- Les débits résultant du vol d'un chèque ou d'une carte.
- Les débits résultant d'une carte oubliée dans un distributeur.
- Les cas d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace ».

• Déroulement de l'entretien

Les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » se déroulent en face-à-face, c'est-à-dire que les questions sont posées par un enquêteur qui est présent physiquement auprès de l'enquêté. La collecte est assistée par informatique (CAPI).

Ce mode d'interrogation nécessite une prise de rendez-vous et un accueil de l'enquêteur dans le logement de l'enquêté. Il peut arriver que la prise de rendez-vous à distance (par téléphone) ne soit pas possible et que l'enquêteur de l'INSEE se présente directement au domicile des enquêtés. Dans ce cas, il est possible que l'enquête se fasse dès le premier contact, et donc sans rendez-vous préalable.

Le questionnaire comporte trois parties, et donc trois questionnaires, qui s'adressent à trois types de populations différentes : les ménages, les personnes de 14 ans et plus et les personnes de 18 à 75 ans (voir « Questionnaires »).

• Différence en points

Lorsqu'on compare deux taux exprimés en pourcentage, on exprime la différence en point et non en pourcentage. Cela évite de confondre une baisse de 2 points d'un taux de 10 % à 8 % avec une baisse de 2 % dont on ne saurait pas s'il s'agit de 2 % par rapport à 10 ou d'une baisse de 2 points par rapport à 10 % selon la convention qui a cours dans l'article. Les pourcentages issus de pourcentages sont une grande source de confusion qu'on peut éviter grâce à cette notion de point.

• Discrétisation d'une variable qualitative

Procédé statistique utilisé pour regrouper les valeurs prises par une variable quantitative pour former un nombre de classes déterminé. Selon le cas, le procédé peut être :

- Les fractiles (quartiles pour un découpage en 4 classes, déciles pour un découpage en 10 classes), c'est-à-dire les valeurs de la variable quantitative à choisir permettant un découpage en classes de tailles identiques (exemple du Repères n° 17).
- Utiliser des classes qui ont un sens pour l'analyse, comme le fait, pour une étude de l'âge de la victime, de distinguer les victimes mineures des majeures.



D

- **Dispositif « Cadre de vie et sécurité »**

Voir Enquête « Cadre de vie et sécurité »

- **Données arrondies**

Les résultats de l'enquête exprimés en données pondérées sont présentés sous la forme de proportions (en %), de nombres (volume estimé de victimes déclarées) ou de nombres rapportés à 100 personnes ou 100 ménages. Les ratios, c'est-à-dire les données obtenues à partir d'un rapport entre deux nombres, sont arrondis à la première décimale et les nombres sont arrondis au millier (compte tenu du degré de précision de l'enquête). Lorsqu'on fait la somme de données, par exemple lorsqu'on déduit du nombre estimé de vols de voitures (hors tentative) et du nombre estimé de tentatives, le total estimé des vols et tentatives de vols de voiture, il est possible d'observer un écart entre la somme des valeurs arrondies et l'arrondi de la somme des valeurs. Cet écart s'explique par le choix de ne pas sommer des arrondis de valeur mais d'arrondir une fois le chiffre calculé, lorsqu'il est placé dans un tableau ou un graphique.

- **Données brutes**

Les résultats bruts de l'enquête, ou exprimés en données brutes, sont ceux qu'on obtient à partir des réponses des personnes interrogées, par exemple en comptant le nombre de personnes au sein de l'échantillon qui ont répondu « oui » à une question de victimation, ce qui fournit un effectif. Les statistiques extraites de l'enquête ne sont pas exploitées dans leur forme brute, elles doivent être pondérées.

- **Données estimées**

Les résultats de l'enquête déduits des réponses des enquêtés et de la pondération peuvent être exprimés en proportion ou en nombre, voir en nombre pour 100 ménages ou 100 personnes. Ils sont obtenus à partir d'un *échantillon* de la population dans un processus d'enquête par sondage. Par définition, il s'agit d'une estimation d'une grandeur théorique qui serait la valeur qu'on obtiendrait si on avait procédé à l'interrogation de l'ensemble de la population. La précision des estimations dépend de la taille de l'échantillon.

Concernant l'enquête « Cadre de vie et sécurité », on utilise des calculs de précision des données qui ne sont pas strictement valables pour celles-ci (voir « *mode de tirage de l'échantillon* »). On fait l'hypothèse que le mode de tirage de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » est assimilable à un tirage aléatoire simple afin d'appliquer les formules prévues dans ce cas.

Quand on compare deux *taux de victimation* (proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes) ou deux nombres estimés d'atteintes pour 100 ménages ou 100 personnes de 14 ans et plus, on ne peut conclure que l'un est significativement supérieur (ou inférieur) à l'autre que si l'écart qui existe entre eux dépasse le niveau de précision de l'enquête.

On peut se représenter l'enquête comme un outil de mesure et sa précision comme la marge d'erreur de l'outil. Si deux mesures sont séparées par un niveau inférieur à cette marge, on ne pourra conclure qu'elles sont significativement différentes.



D

Les termes de « précision » ou « d'ordre de grandeur » sont associés à ce qu'on appelle en statistique un intervalle de confiance. L'échantillon interrogé fournit un taux qui estime celui qu'on obtiendrait auprès de l'ensemble de la population en procédant à une enquête exhaustive. Sous la condition de tirage aléatoire simple et selon un seuil fixé, on peut définir à un intervalle autour du taux estimé.

Si on souhaite limiter le risque de se tromper à 5 % (on pourrait choisir un autre seuil, voir « significativité »), on définit à l'aide de formules mathématiques, un ensemble de valeurs qui ont 95 % de chance de contenir celle que l'on cherche à estimer.

Il s'agit d'un intervalle dont le centre est le taux mesuré dans l'enquête, par exemple 2,1 %, et dont l'amplitude, par exemple + ou - 0,2 point, sera considérée comme la précision de l'enquête.

Au sens strict, cela signifie que « le taux que l'on cherche à estimer a 95 % de chance de se trouver dans l'intervalle de confiance de 2,1 % +/- 0,2 point, soit entre 1,9 % et 2,3 % ». On simplifie l'expression, en première approche, en disant que « la précision du taux mesuré de 2,1 % est de 0,2 point ». On dira qu'on dispose d'une estimation en ordre de grandeur.

• Données pondérées

L'échantillon de ménages et celui des personnes de 14 ans et plus des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » ont été tirés dans deux populations : les ménages et les personnes de 14 ans et plus de la France métropolitaine. L'INSEE peut estimer la taille de ces populations ainsi que certaines de leurs caractéristiques à l'aide de ses enquêtes sur échantillon de grande taille, les enquêtes annuelles de recensement ou l'enquête emploi.

Afin de rendre représentatifs les échantillons de ménages et de personnes, on affecte à chaque personne ou ménage un poids qui modifie sa contribution numérique aux résultats de l'enquête. Ces poids sont établis, au terme d'une procédure de « calage sur marge », à partir des profils des ménages au sein de la population française, selon les principaux critères démographiques et sociaux (sexe, âge, niveau de diplôme...) ou géographiques (régions, taille de l'unité urbaine, type de quartier...). Les données obtenues sont dites pondérées.

L'INSEE a estimé qu'en 2011, la France métropolitaine comptait un peu plus de 27,5 millions de ménages et, de ce fait, le poids moyen de chacun des 16 958 ménages interrogés se situe à 1 624. La réponse d'un ménage compte en moyenne pour 1 624 ménages dans la population des ménages de la France métropolitaine.

De même, le nombre de personnes de 14 ans et plus a été évalué à un peu moins de 57,9 millions en 2011, de telle sorte que le poids moyen des personnes formant l'échantillon de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2011 s'établit à 2 999.

Si tous les ménages et toutes les personnes de 14 ans et plus avaient la même probabilité d'être tirés au sort puis de répondre à l'enquête, leur poids au sein de l'échantillon serait égal aux valeurs moyennes citées. L'échantillon constitué lors de l'enquête aurait la même composition que la population de référence.

Comme ce n'est pas le cas, notamment en raison d'une fréquence de réponse qui varie selon le profil des enquêtés, le poids de chaque ménage et de chaque personne de 14 ans et plus dépend de ses caractéristiques.





D

Lors de la collecte, il existe, par exemple, des populations qui sont particulièrement difficiles à joindre, car elles sont peu souvent à leur domicile. Elles sont alors moins présentes au sein de l'échantillon en comparaison de leur part au sein de la population prise comme référence par l'INSEE.

La pondération de l'échantillon aura pour effet d'affecter un poids supérieur à la moyenne à toutes les populations qui, en fonction d'une liste de variables décidées au préalable, sont sous représentées au sein de celui-ci.

À l'inverse, les populations qui sont sur représentées au sein de l'échantillon par rapport à la référence se voient affecter une contribution numérique inférieure à la moyenne.

Dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », cela concerne tout particulièrement les personnes habitant en Zones urbaines sensibles (les ZUS) car lors du tirage de l'échantillon des enquêtes annuelles, une extension spécifique à ces territoires est ajoutée.

Elle est financée par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) du secrétariat général du Comité interministériel des villes. On dispose ainsi pour ce type de territoire, d'un échantillon dont la taille est supérieure à ce qu'il représente au sein de la population.

Comme cela a été évoqué précédemment, la taille de l'échantillon entre dans le calcul de la précision des données. Lorsqu'on l'augmente, on bénéficie de données plus précises.

Plus généralement, la taille de l'échantillon est un facteur qui intervient à chaque étape de l'interprétation des statistiques extraites des enquêtes. Lorsqu'elle est faible, les possibilités d'analyse peuvent être très réduites, voire impossibles à mettre en œuvre.

Une solution pour étudier à un niveau fin les réponses collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » consiste alors à cumuler les résultats de toutes les enquêtes annuelles disponibles pour former un échantillon de taille bien supérieure à celui de chaque enquête prise séparément.

Suite à une erreur de l'ONDRP relative à la pondération d'un petit nombre de ménages interrogés lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2009, certaines statistiques sur les victimations « ménage » datées de l'année 2008 qui ont été utilisées dans les rapports annuels précédents ne correspondent pas exactement à celles du *Rapport annuel 2011*. L'erreur signalée courant 2011 par l'INSEE entraîne une correction qui a des effets numériques limités.

Par ailleurs, les pondérations pour les victimations datées de 2009 extraites de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu en 2010 ont été révisées car le nombre de ménages habitant dans une zone urbaine sensible y était sous-estimé. Cette difficulté est apparue à l'ONDRP lors de l'analyse des données pondérées extraites de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011. Cela a conduit l'INSEE et l'ONDRP à réviser les pondérations de l'enquête 2010.



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



E

- **Écart significatif**

Voir « *Significativité* ».

- **Écart non significatif**

Voir « *Significativité* ».

- **Échantillons de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »**

Ensemble des ménages ou des personnes ayant répondu à l'enquête. L'enquête comprend trois échantillons : un échantillon de ménages, un échantillon de personnes de 14 ans et plus et un échantillon de personnes de 18 à 75 ans. L'échantillon se définit toujours par rapport à une population dont il est extrait. On appelle taille de l'échantillon, ou effectif, le nombre de ménages ou des personnes qui le compose. Il s'agit d'un chiffre exprimé en données brutes.

- **Échantillon cumulé**

Lorsqu'on étudie les résultats de plusieurs enquêtes annuelles consécutives comme s'il s'agissait d'une seule enquête, on dispose d'un échantillon « cumulé » qui est la réunion des échantillons de chaque enquête annuelle.

- **Effectifs**

Il s'agit du nombre de personnes composant un échantillon. Dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », le terme « effectif » désigne le nombre de personnes ou de ménages répondant. Il correspond alors à la taille de l'échantillon interrogé, ou un nombre de ménages ou de personnes regroupés selon leur réponse à une question. Par exemple, l'effectif des victimes déclarées de vols ou tentatives de vol personnels sans violence, ni menace comprend toutes les personnes qui ont répondu « oui » à la question de victimation sur cette atteinte.

- **Effraction**

Voir « *cambriolages* ».

- **Enquêtes annuelles de recensement**

Le recensement repose désormais sur une collecte annuelle d'information, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles permettent de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période.

Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle. Ce recensement, organisé suivant une méthode renouvelée, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition.



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



E

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population. Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France.

À partir de 2008 l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le nouveau recensement ce qui permet d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement. « Source : INSEE »

• Enquête auprès des ménages de l'INSEE

Enquête statistique conduite par l'INSEE consistant à interroger les ménages ou une ou plusieurs personnes appartenant aux ménages. Le profil type d'une enquête « ménage » de l'INSEE est une enquête en face-à-face au domicile du ménage, comme l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Les enquêtes auprès des ménages ont une périodicité variable : il existe des enquêtes ponctuelles dont la collecte n'a eu lieu qu'une fois, des enquêtes récurrentes mais dont la répétition ne suit pas un calendrier fixe et les enquêtes régulières, que le rythme soit annuel, comme « Cadre de vie et sécurité », ou non (*enquête quinquennale, par exemple*).

• Enquête emploi

Réalisée par l'INSEE, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages, est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Les fichiers d'enquête comptent environ 108 000 personnes de 15 ans ou plus répondant chaque trimestre, réparties dans 57 000 ménages (*Source : INSEE*).

• Enquête « Cadre de vie et sécurité »

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP est une enquête annuelle de victimation auprès des ménages dont la collecte a lieu tous les ans depuis 2007. Le dispositif appelé par le même nom comprend l'ensemble des enquêtes annuelles qui ont été conduites à ce jour, ainsi que tous éléments qui la composent (protocole, questionnaire, documents de collecte, de formations ou autres) et les structures assurant son fonctionnement (équipe de conception, de programmation, comité de pilotage, gestionnaires d'enquête ou enquêteurs).

La collecte de l'enquête se déroule en trois phases et s'appuie sur trois questionnaires différents (*voir « déroulement de l'entretien »*).





E

• Enquête en population générale

Enquête auprès des ménages habitant un logement ordinaire.

• Enquête statistique

Procédé consistant à collecter de l'information sur une population à partir de l'interrogation d'un échantillon qui en est extrait. On emploie cette expression de préférence à son synonyme « sondage », car ce dernier est assimilé à un type particulier d'enquête statistique. Les sondages auprès d'un échantillon d'environ 1 000 personnes interrogées par téléphone sont régulièrement publiés dans la presse.

• Estimation du taux de victimation, du nombre de victimes sur un an ou sur 2 ans

Les questions de victimations des différents questionnaires de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » se rapportent à une période dite de référence qui est composée des 2 années civiles précédant l'enquête, soit 2009 et 2010 pour l'enquête de 2011. Ce choix permet de disposer d'un nombre de victimes déclarées supérieur à celui qui aurait été obtenu si on avait choisi une période de référence d'une année et donc de former des échantillons de victimes de plus grande taille dans la perspective d'étude de leur profil et des caractéristiques des atteintes subies.

Une question complémentaire faisant suite à la question de victimation permet de savoir si un enquêté s'étant déclaré victime sur 2 ans, c'est-à-dire au cours de la période de référence de l'enquête, a subi au moins un acte au cours de l'année civile la plus récente. On en déduit un taux de victimation sur un an.

• Estimation du nombre d'atteintes subies

Pour chaque atteinte, les ménages ou les personnes de 14 ans et plus se déclarant victimes sont interrogés sur le nombre d'actes subis lors de chaque année civile de la période de référence.

Si la personne n'est pas en mesure de donner un chiffre précis, elle peut en fournir une valeur approximative. Dans ce cas, prévu pour les atteintes susceptibles de se répéter fréquemment, l'enquêteur dispose d'un moyen pour signaler que la valeur donnée n'est pas un « chiffre exact ».

Le comptage des vols, tentatives ou des actes de vandalisme subis, fournit presque toujours un nombre précis qui est rarement supérieur à 10. Étant donné qu'il existe quelques ménages qui déclarent avoir subi 15, 30, voire 50 atteintes sur un an, une règle de comptage est appliquée afin de pouvoir exploiter leur réponse conjointement avec celles de la plupart des ménages victimes qui déclarent 1 ou 2 atteintes sur un an.

L'ONDRP a décidé de limiter à 10 atteintes de chaque type la contribution maximale d'un ménage victime, dans le calcul du nombre d'atteintes subies sur un an. Cette norme de comptage est un compromis entre le souhait de rendre compte



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



du caractère très répété des actes subis par un très faible nombre de ménages et le risque de voir des cas très isolés modifier profondément l'ordre de grandeur des nombres que l'on cherche à estimer.

Les cas de ménages déclarant plus de 10 atteintes au cours de l'année civile précédente pour des vols ou tentatives sont très rares sur les cinq enquêtes, ils le sont moins en matière d'actes de vandalisme. Concernant les atteintes contre les personnes de 14 ans et plus, les cas de victimation répétée sont si nombreux pour les menaces ou les injures, que l'idée même de les dénombrer n'apparaît pas pertinente.

F

• Formulation des questions (importance de la)

Il existe plusieurs facteurs qui peuvent avoir un impact sur les réponses des enquêtés à une question de victimation. Le premier, qui tend à faire sous-estimer la fréquence des phénomènes, est l'oubli. Si au moment où l'enquêté répond, aucun élément ne l'aide à se souvenir d'un événement arrivé durant la période de référence, il peut répondre négativement. Cela concerne surtout les événements les moins graves.

À l'inverse, un enquêté peut se tromper sur la date de l'atteinte et la situer à tort dans la période de victimation, qui dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » correspond aux deux années civiles précédant la collecte. Un événement grave peut avoir marqué la mémoire de l'enquêté au point de paraître plus récent qu'il ne l'est effectivement.

Outre les problèmes de remémoration ou de datation, on doit veiller à ce que les enquêtés ne se trompent pas sur la nature de l'atteinte subie par rapport à la définition qui a été retenue. Afin d'éviter les doubles comptes, les questions comportent des cas d'exclusion dont les enquêtés doivent être informés. Par exemple, pour les violences physiques hors ménage, l'enquêteur doit s'assurer qu'il ne s'agit pas de violences sexuelles.

Dans le questionnaire en face-à-face, les enquêteurs peuvent intervenir pour limiter les effets des facteurs d'erreur de réponse. Pour la remémoration, il leur est fourni des exemples qui accompagnent la désignation de l'atteinte et dont l'écoute peut stimuler la mémoire des enquêtés. Sur la datation, l'enquêteur aide les enquêtés à situer l'événement dans le temps et, en cas d'atteintes qui s'avéreraient hors de la période de référence de deux ans, ils peuvent revenir à la réponse erronée et la corriger. De même, lors de la description de l'événement, si certaines réponses ne sont pas en cohérence avec sa définition, ils peuvent revenir aux questions de victimation initiales.

Dans le questionnaire auto-administré, les interventions de l'enquêteur ne sont plus possibles. Plus que pour les atteintes abordées en face-à-face, c'est alors la formulation de la question qui doit assurer la concordance entre ce qu'on attend en théorie de celle-ci et ce qui en pratique est compris par l'enquêté.

Les enquêtes de victimation mesurent la fréquence des phénomènes avec un questionnement qui en détermine largement le résultat. Ce type de projet prend tout son sens dans la durée, car on forme l'hypothèse que le même outil mis en œuvre dans les mêmes conditions d'une année sur l'autre permet d'obtenir des informations sur l'évolution de la fréquence des phénomènes même si, en niveau, cette mesure n'est pas exempte de biais.



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

• INHESJ

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (www.inhesj.fr).

• Injures et insultes (hors vol, violence, menaces)

Cette victimation est définie, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, en dehors de tout vol, violences ou menaces abordés précédemment, avez-vous été personnellement victime d'insultes ou d'injures de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

Il peut s'agir d'injures à caractère discriminatoire ou diffamatoire, d'injures verbales ou écrites, en dehors de toutes menaces.

• INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques (www.insee.fr).

• Insécurité au domicile, sentiment d'insécurité au domicile

Question d'opinion posée aux personnes de 14 ans et plus dans le questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Formulation :

Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? (modalités de réponse : « souvent », « de temps en temps », « rarement » ou « jamais »).

• Insécurité dans le quartier ou le village, sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village

Question d'opinion posée aux personnes de 14 ans et plus dans le questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Formulation :

Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? (modalités de réponse : « souvent », « de temps en temps », « rarement » ou « jamais »).

• Intervalle de confiance

Voir « Données estimées ».

• Lieux possédés ou loués par le ménage (autres)

Les vols et tentatives de vol avec ou sans effraction dans les résidences des ménages comprennent ceux visant la résidence principale ou la résidence secondaire, mais aussi tous les autres lieux possédés ou loués par les ménages : il peut s'agir d'un jardin ouvrier, d'un emplacement de camping, d'un hangar à bateau ou autres. On exclut les biens professionnels et les locations saisonnières.



L

- **Limites d'âge (choix des)**

Voir « Personnes de 18 à 75 ans ».

- **Logement ordinaire**

Il est défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Source : INSEE

M

- **Marge de calage**

Voir « Calage sur marge ».

- **Marge d'erreur**

Voir « Données estimées ».

- **Menaces au sein du ménage**

Ce type de victimation est intégré au questionnaire « auto-administré ». Ce type de victimation est défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime de menaces de la part d'une personne qui vit actuellement avec vous ?

- **Menaces hors ménage**

Ce type de victimation est intégré au questionnaire individuel. On cherche à préciser la manière dont les menaces ont été reçues. Ensuite, c'est sur la nature des menaces reçues que la personne est questionnée. Comme dans le cas d'un vol avec violence ou d'une violence physique, l'objectif est de savoir si une arme ou un objet dangereux ont été utilisés contre la personne. Ce type de victimation est défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, en dehors de tout vol, violences, avez-vous été personnellement victime de menaces de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ?

Il peut s'agir de menaces verbales contre les biens ou les personnes, menaces anonymes par courrier ou par téléphone : menacer de s'en prendre à des biens du ménage, menacer de coups ou de mort, menacer de faire des révélations.

- **Ménage**

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.



M

Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage. Depuis 2005, la définition d'un ménage, au sens des enquêtes réalisées auprès des ménages par l'INSEE, a été sensiblement modifiée. Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement.
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun.
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Dans les enquêtes réalisées avant 2005, les personnes devaient partager la même résidence principale pour être considérées comme des ménages (ou « ménages ordinaires »). Par ailleurs, il n'était pas nécessaire qu'elles aient un budget commun. De fait, un ménage correspondait à un logement (résidence principale). En revanche, depuis 2005, un logement peut comporter plusieurs ménages appelés encore « Unités de vie ». (Source : INSEE).

• Mode de tirage de l'échantillon

Le tirage au sort sans remise d'un échantillon dans une population est appelé : « tirage aléatoire simple ». Ce mode de tirage permet un calcul relativement accessible de la précision des statistiques pouvant être extraites à partir des réponses de l'échantillon (voir « données estimées »).

Au sens strict, l'échantillon des enquêtes « ménages » de l'INSEE ne correspond pas à un tirage aléatoire simple car, pour des raisons de coût de déplacement des enquêteurs de l'INSEE, les zones géographiques au sein desquelles les logements sont tirés ont, elles-mêmes, été tirées au sort précédemment. On dit qu'il s'agit d'un tirage aléatoire à plusieurs degrés.

Le nombre de logements qui est tiré au sort dans chaque zone couverte par les enquêteurs de l'INSEE dépend, par ailleurs, de données statistiques de référence issues des enquêtes de recensement.

On détermine à partir des données disponibles sur le nombre de logements se trouvant dans différentes strates, définies par la région et le type de commune², un nombre proportionnel de logements devant être tiré lors de la constitution de l'échantillon. On dit d'un tel tirage qu'il est stratifié.



M

Cela assure la présence de tous les types de logements au sein de l'échantillon, ceux qui sont isolés dans des zones les plus rurales comme ceux qui se trouvent dans les quartiers urbains les plus denses.

Si le tirage des échantillons des enquêtes auprès des ménages de l'INSEE est aléatoire, il n'est donc pas « simple ». Pour appliquer les formules permettant de définir les intervalles de confiance ou pour procéder à des tests de significativité, on considère qu'on peut cependant l'assimiler à un tirage aléatoire simple.

Ce choix repose sur l'hypothèse, que l'ONDRP émet sous le contrôle de l'INSEE, qu'un calcul de précision adapté au mode de tirage effectif de l'échantillon, à plusieurs degrés, stratifié, ne fournirait pas des valeurs très différentes que celles qu'on obtient à partir des formules applicables pour un tirage aléatoire simple.

N

• Non-réponse

En raison de l'impossibilité de mener l'enquête dans certains logements, le nombre de ménages effectivement interrogés est inférieur au nombre de logements tirés au sort. L'absence de réponse, ou de « non-réponse », peut être due à la vacance des logements, à l'impossibilité de joindre ses occupants, à leur refus de l'enquête ou à leur incapacité à répondre.

O

• ONDRP

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

• Ordre de grandeur

Voir « données estimées ».

P

• Partenaires de l'enquête

Les organismes autres que l'INSEE et l'ONDRP participant à la conception, au financement ou à l'exploitation de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » :

- le ministère de la Justice et des Libertés.
- l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS - Comité interministériel des villes).
- l'Observatoire national de la délinquance dans les transports (ONDT - ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement).
- l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie (OFDT).
- le Service des droits des femmes et de l'égalité (Direction générale de la cohésion sociale).
- la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).



P

• Période de référence

Période composée des deux années civiles précédant l'année de collecte de l'enquête « Cadre de vie et Sécurité ». Par exemple, lors de l'enquête dont la collecte a eu lieu entre janvier et avril 2011, la période de référence est composée des années 2009 et 2010. Les questions de victimation posées début 2011 débutaient ainsi « en 2009 ou 2010, avez-vous été victime de ... », (Source : INSEE).

• Personnes de 14 ans et plus

Population répondant au questionnaire « individuel » de l'enquête « Cadre de vie et Sécurité ». En pratique, il s'agit d'un membre du ménage interrogé par l'enquêteur, tiré au sort, devant être âgé de 14 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête.

• Personnes de 18 à 75 ans

Population répondant au questionnaire « auto-administré » de l'enquête « Cadre de vie et Sécurité ». Cette personne est la même que celle répondant au questionnaire « individuel », à condition qu'elle soit âgée de 18 à 75 ans. Les enquêtés répondent à ce questionnaire de façon confidentielle et autonome, ce qui explique les limites d'âge imposées à la population interrogée.

La confidentialité est incompatible avec l'interrogation de mineurs (les 14 ans à moins de 18 ans pour les enquêtes « Cadre de vie et sécurité »), car elle nécessiterait une autorisation du ou des parents. L'autonomie impose une limite d'âge supérieure qui a été fixée à 75 ans par l'INSEE et l'ONDRP d'après le protocole de l'enquête « Événements de vie et santé » du ministère de la Santé de 2005. Il a été vérifié lors de la première enquête « Cadre de vie et Sécurité » de 2007 que l'âge était un facteur pouvant rendre difficile, voire impossible, et ce dès 60 ans, la réponse autonome au questionnaire auto-administré.

• Personne de référence du ménage

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence de la famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent pour une famille monoparentale.

• Pondération, poids

Voir « données pondérées ».

• Précision de l'enquête

Voir « Données estimées ».



P

• Protocole d'enquête

Désigne l'ensemble des règles qui régissent le déroulement d'une enquête. Il se décline en plusieurs éléments, qui sont, outre la population enquêtée et le mode de tirage de l'échantillon, les formations, les étapes de collecte précédant l'interrogation, le questionnaire ou encore son mode de passation.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » repose sur trois questionnaires (ménage, individuel et autoadministré). Sa collecte a lieu en face-à-face, par un échange verbal entre l'enquêteur de l'INSEE et l'enquêté, généralement au domicile du ménage interrogé.

Q

• Quartier, village

On appelle « quartier » dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ce que la personne enquêtée considère comme son quartier. La notion de quartier est laissée à l'appréciation de l'enquêté. Il peut s'agir d'une entité administrative bien définie ou de tout voisinage du logement que l'enquête considère comme son quartier.

L'expression « dans le quartier ou le village » peut-être contractée en « dans le quartier » afin de simplifier la lecture. Il est sous-entendu que pour les personnes qui habitent un village, le sentiment d'insécurité est ressenti ou non dans cet espace.

• Question de victimation

Question caractéristique des enquêtes du même nom. Elle consiste à répondre par « oui » ou par « non » à une interrogation qui comprend un type d'atteinte et une période de référence. Il s'agit de demander si l'enquêté a été victime de l'atteinte au cours de la *période de référence*. S'il répond « oui », on dit qu'il s'agit d'un enquêté « se déclarant victime ». Pour chaque atteinte, les réponses à la question de victimation, qui sont fortement influencées par la *formulation*, déterminent le taux de victimation, c'est-à-dire la proportion de victimes déclarées.

• Questionnaire auto-administré

Le questionnaire auto administré des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet de poser des questions de victimation sur les *violences sensibles*. Il s'adresse aux personnes ayant entre 18 et 75 ans.

Les données de l'enquête 2007 portant sur la période de référence 2005/2006 ne sont pas exploitées en évolution, car lors de cette première enquête le protocole comportait une faiblesse qui a entraîné la saisie de réponses erronées. Cette faiblesse a été signalée dès avril 2007 lors des bilans d'enquête organisés par l'INSEE. Le protocole a été modifié dès l'enquête 2008.

• Questionnaire individuel

Questionnaire posé aux personnes de 14 ans et plus comportant les questions sur les victimations personnelles et sur les opinions sur la sécurité personnelle.



Q

Ce questionnaire est posé au cours d'un entretien en face-à-face avec l'enquêteur, il s'adresse à l'une des personnes de 14 ans et plus du ménage enquêté. Cette personne est choisie aléatoirement selon sa date de naissance si le ménage comprend plus d'une personne de 14 ans et plus.

- **Questionnaire ménage**

Questionnaire posé au ménage, au meilleur informateur ménage (en général, la personne de référence et/ou son conjoint), comportant les questions sur les victimations ménage, ainsi que sur les possessions du ménage et les équipements de sécurité de la résidence principale.

R

- **Recensement des faits subis**

Module des trois questionnaires de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » contenant l'ensemble des questions de victimation.

- **Résidence principale**

Le logement du ménage, y compris ses dépendances (cave, garage ou grenier) ainsi que le terrain ou le jardin entourant éventuellement le logement.

S

- **Sentiment d'insécurité**

Les personnes de 14 ans et plus interrogées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » répondent à deux questions sur le sentiment d'insécurité formées sur le même modèle. Il leur est demandé s'il leur arrive de se sentir personnellement en insécurité dans leur quartier ou dans leur village (voir « Quartier, village ») d'une part, et à leur domicile d'autre part. Les quatre modalités de réponse prévues sont : « Souvent », « De temps en temps », « Rarement » ou « Jamais ».

Si une personne déclare qu'il lui arrive « Souvent », « De temps en temps » ou « Rarement » de se sentir en insécurité, on dira qu'il lui arrive de se sentir en insécurité, sans précision sur la fréquence.

- **Significativité des variations**

Le résultat du test de significativité est présenté à l'aide de 5 signes ou combinaison de signes qui dépendent de seuils choisis par l'ONDRP : « + » pour une hausse significative (seuil de 10 %), « ++ » pour une hausse très significative (seuil de 2 %), « ns » pour une variation non significative (seuil de 10 %) et « - » pour une baisse significative (seuil de 10 %) et « -- » pour une baisse très significative (seuil de 2 %). Ces seuils pourraient évoluer lors de l'exploitation de l'enquête 2012 au terme d'une réflexion suscitée par les résultats observés au terme des cinq premières enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité ».



T

- **Taux d'atteintes sur un an**

Nombre estimé d'atteintes déclarées pour 100 ménages ou 100 personnes au cours de l'année civile précédant l'enquête.

- **Taux d'atteintes sur deux ans**

Nombre estimé d'atteintes déclarées pour 100 ménages ou 100 personnes au cours de la période de référence de l'enquête, soit les deux années civiles précédant l'enquête.

- **Taux de plainte**

Taux mesuré de différentes façons dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permettant d'estimer la propension des victimes à porter plainte à la suite des atteintes subies. Selon la nature de l'atteinte, le taux de plainte est estimé à partir de trois proportions différentes : la part des victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'acte le plus récent (atteintes hors ménage de type violences physiques, menaces, injures ou violences sexuelles), la part des victimes ayant déclaré avoir porté plainte à la suite de l'un au moins des actes subis au cours de la période de référence (violences physiques ou sexuelles au sein du ménage), ou la part des atteintes subies qui ont fait l'objet d'une plainte (vols, tentatives de vols et actes de vandalisme). Le calcul du nombre d'atteintes de type vols, tentatives de vols et actes de vandalisme qui ont été suivies d'une plainte, exploite les taux de plainte de la dernière atteinte en date et de l'atteinte précédente. Les ménages ou les personnes qui déclarent avoir subi deux atteintes ou plus au cours de la période de référence sont interrogés sur un éventuel dépôt de plainte à la suite de la dernière atteinte subie, mais aussi à la suite de l'avant-dernière.

- **Taux de victimation sur un an**

Proportion de ménages ou de personnes qui se sont déclarés victimes pour une atteinte donnée au cours de l'année précédant l'enquête.

- **Taux de victimation sur deux ans**

Proportion de personnes qui se sont déclarées victimes pour une atteinte donnée au cours des deux années précédant l'enquête.

- **Test statistique, test de significativité de différence**

Calcul dont le résultat aboutit à l'acceptation ou le rejet d'une hypothèse statistique selon un seuil de probabilité fixé. Un test de significativité de différence permet de comparer deux valeurs annuelles, par exemple des taux de victimation ou des taux d'atteintes, afin de déterminer s'ils sont significativement différents ou non (voir : *Données estimées*).



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



U

• Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme tel un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Elles ne peuvent s'étendre sur plusieurs départements. Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de ville isolée. Dans le cas contraire, on a une agglomération multicomcommunale. (Source : INSEE).

V

• Vandalisme contre le logement

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale ?

Exemple : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc.

• Vandalisme contre la voiture

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ?

Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés...

• Vandalisme (série de statistiques sur le)

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2007, la première de la série, les exemples d'actes (*en italique ci-dessus*) n'ont pas été fournis aux ménages à la suite de la question de victimation. Ils le sont depuis l'enquête 2008. La modification de la formulation sur les actes de vandalisme entre l'enquête 2007 et les suivantes réduit d'un an la série exploitable. Ces atteintes sont étudiées en évolution annuelle de 2007 à 2010.

• Violences sensibles

Violences sexuelles en dehors du ménage, et les violences (physiques ou sexuelles) ou menaces au sein du ménage.



V

• Victimation

Nom donné aux enquêtes comportant à titre principal des questions sur les atteintes subies par les enquêtés au cours d'une période de référence. Par extension, on appelle « victimation » les atteintes abordées dans les enquêtes du même nom.

On peut dater les premières enquêtes de victimation en se référant au rapport américain de la « *President's commission on law enforcement and administration of justice* » de février 1967. Dans ce texte intitulé « *The challenge of crime in a free society* », la commission explique avoir lancé des enquêtes sur la victimation criminelle afin d'améliorer la connaissance sur le nombre et la nature des actes de délinquance en s'intéressant aux atteintes non signalées à la police.

Au début des années 1970, une enquête annuelle de victimation a été lancée aux États-Unis : la « *National crime victimization survey* » (NCVS). L'Angleterre et le Pays de Galles se sont dotés d'un tel outil avec l'enquête BCS (*British Crime Survey*) au début des années 1980.

Au cours de cette dernière décennie, une première enquête nationale a été conduite en France en 1986 par des chercheurs du centre de centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP).

La région Île-de-France a lancé en 2001, avec le concours du CESDIP, un programme d'enquêtes régionales de victimation conduit par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU IDF) dont la collecte a lieu tous les deux ans.

Depuis 2007, la France dispose avec l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP d'une enquête annuelle de victimation couvrant l'ensemble de la France métropolitaine.

• Victimation ménage

Désigne l'ensemble des victimations du questionnaire « ménage », à savoir les cambriolages et vols sans effraction dans le logement ou un autre lieu possédé ou loué par le ménage, les vols d'objets possédés par le ménage (voiture, deux-roues à moteur, vélo), les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture, ainsi que les escroqueries bancaires subies par l'un des membres du ménage.

• Victimation personnelle

Désigne l'ensemble des victimations du questionnaire « individuel », à savoir les vols personnels avec ou sans violence ou menace, les violences physiques hors du ménage (hors vol), les menaces hors du ménage (hors vol, hors violences), les injures hors du ménage (hors vol, hors violence, hors menace).

• Violences physiques au sein du ménage

Type de victimation du questionnaire « auto-administré » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En dehors de violences sexuelles, est-il arrivé en 2009 ou 2010 qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ?



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



V

• Violences physiques (hors vol, hors ménage)

Type de victimation du questionnaire « individuel » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? (y compris de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous)

Il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures.

Exclure les violences à caractère sexuel.

Prendre conjoint au sens large : mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e).

• Violences sexuelles au sein du ménage

Type de victimation du questionnaire « auto-administré » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en 2009 ou 2010 qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?

• Violences sexuelles (hors ménage)

Type de victimation du questionnaire « auto-administré » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou en 2010 [en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous si NHAB>1], est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?

• Vols et tentatives de vol visant les biens des ménages

Ensemble d'atteintes comprenant les vols ou les tentatives de vol liés aux résidences des ménages, liés aux véhicules à moteur ou aux vélos.

• Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur

Regroupement des vols et tentatives de vols de voiture, des vols et tentatives de vols d'objets dans ou sur la voiture, ainsi que les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur (moto, scooter ou cyclomoteur).

Selon les définitions retenues, la voiture visée par un vol doit appartenir au ménage. En cas de tentative de vol visant la voiture, il n'est pas toujours possible de déterminer si le véhicule lui-même ou des objets étaient visés. Dans ce cas, il est demandé à l'enquêté de déterminer selon son souvenir de l'événement, s'il s'agit d'une tentative de vol de voiture ou d'objet.



V

• Vols et tentatives de vol liés aux résidences des ménages

Il s'agit d'un regroupement de trois types de vols et tentatives qui figurent dans le questionnaire de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Il comprend les cambriolages de la résidence principale et les tentatives, les vols sans effraction dans la résidence principale et les vols et tentatives de vol dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage dont la résidence secondaire.

• Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime] d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets, d'accessoires, de pièces se trouvant dans ou sur votre voiture ?

• Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

[En 2009 ou 2010, avez-vous été victime] d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux roues à moteur (moto, scooter, cyclomoteur) vous appartenant ?

• Vols et tentatives de vol de vélo

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime] d'un vol ou d'une tentative de vol de vélo vous appartenant ?

• Vols et tentatives de vol de voiture

Type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime] d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture vous appartenant ?

• Vols et tentatives de vols personnels

Vol et tentative de vol visant les personnes en dehors de ceux ou celles visant les biens des ménages. Regroupement des deux atteintes du questionnaire « individuel » relatives aux vols personnels et tentatives. Une personne de 14 ans et plus se déclare victime de « vols personnels ou tentatives » si elle se déclare victime de « vol et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces » ou de « vol et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace ».



A

B

C

D

E

F

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z



V

- **Vols et tentatives de vols personnels avec violences ou menaces**

Type de victimation du questionnaire « individuel » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?

Exemple : vol avec coups et blessures, vol à l'arraché de sac à main ou de téléphone portable, vol avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket.

- **Vols et tentatives de vols personnels sans violence, ni menace**

Type de victimation du questionnaire « individuel » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

Toujours en 2009 ou 2010, avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques, ni menaces ?

Exemple : vol par un pickpocket, vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur votre lieu de travail ou d'étude.

- **Vols sans effraction dans la résidence principale**

Type de victimation du questionnaire ménage défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante :

En 2009 ou 2010, avez-vous été victime d'un vol sans effraction dans votre logement (y compris dans ses dépendances) ?

Z

- **Zone urbaine sensible (ZUS)**

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires, (Source : INSEE).



ONDRP

OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES



ÉCOLE MILITAIRE
1 place Joffre
Case 39
75700 PARIS 07 SP
Tél.: 33 (0)1 76 64 89 00 – Télécopie : 33 (0)1 76 64 89 27
www.inhesj.fr